

Procédure file

Informations de base	
RSP - Résolutions d'actualité	2014/2853(RSP)
Procédure terminée	
Résolution sur la sous-alimentation et la malnutrition infantiles dans les pays en développement	
Sujet	
4.10.03 Protection de l'enfance, droits des enfants	
6.50 Aide d'urgence, alimentaire, humanitaire, aux réfugiés, Réserve d'aide d'urgence	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	DEVE Développement	 MCAVAN Linda	22/07/2014
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Coopération internationale et développement	PIEBALGS Andris	

Evénements clés			
27/11/2014	Résultat du vote au parlement		
27/11/2014	Débat en plénière		
27/11/2014	Décision du Parlement	T8-0072/2014	Résumé
27/11/2014	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2014/2853(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution sur question orale/interpellation
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p5
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	DEVE/8/01159

Portail de documentation					
Amendements déposés en commission		PE539.656	16/10/2014	EP	
Question orale/interpellation du Parlement		B8-0041/2014	20/11/2014	EP	
Proposition de résolution		B8-0253/2014	24/11/2014	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0072/2014	27/11/2014	EP	Résumé

Résolution sur la sous-alimentation et la malnutrition infantiles dans les pays en développement

Le Parlement européen a adopté par 500 voix pour, 7 voix contre et 42 abstentions, une résolution préparée par sa commission du développement sur la sous-alimentation et la malnutrition infantiles dans les pays en développement.

Les députés soulignent la multitude des causes de la sous-alimentation infantile, et insistent sur le fait qu'elles sont pour la plupart d'origine humaine et donc évitables.

Celles-ci relèvent de:

- l'inefficacité des structures économiques,
- la répartition inégale des ressources et leur exploitation non durable,
- la mauvaise gestion des affaires publiques,
- la dépendance excessive à la monoculture,
- la discrimination à l'égard des femmes et des enfants,
- la mauvaise santé due aux insuffisances des systèmes de soins, ainsi que l'absence d'éducation, notamment des mères de famille.

L'alimentation, un droit : les députés insistent sur le fait que les pouvoirs publics doivent garantir les trois dimensions du droit à l'alimentation: i) la disponibilité, c'est-à-dire la possibilité de se nourrir soi-même en exploitant des terres agricoles ou d'autres ressources naturelles, ou bien grâce à des systèmes de distribution, de transformation et de mise sur le marché, ii) l'accessibilité, soit l'assurance de pouvoir accéder tant économiquement que physiquement à l'alimentation, iii) l'adéquation, ce qui signifie que l'alimentation doit être sûre et satisfaire les besoins alimentaires de chaque individu.

Pour une stratégie intégrée et à long terme : le Parlement réaffirme qu'il est indispensable, pour améliorer la nutrition infantile et maternelle, de mettre en place une approche intégrée et des politiques coordonnées dans plusieurs domaines influant sur la sous-alimentation (santé, éducation, agriculture, eau, énergie et infrastructures sanitaires). La Commission est donc appelée avec les États membres à adopter des stratégies de développement cohérentes à long terme. Il convient en outre d'accroître le soutien de l'UE pour que ces programmes d'aide se concentrent sur la consommation locale et les petites exploitations agricoles durables.

Plus de moyens pour lutter contre la faim : le Parlement souligne l'importance de la volonté politique dans la lutte contre la malnutrition. Il se félicite à cet égard de la mise au point d'une feuille de route pour le renforcement de la nutrition (SUN) par le comité permanent de la nutrition des Nations unies. Il se félicite que la Commission se soit engagée à investir 3,5 milliards EUR entre 2014 et 2020 pour améliorer la nutrition dans certains pays parmi les plus pauvres du monde. Il exhorte la Commission et les États membres à engager des ressources et des investissements financiers à long terme pour la nutrition en collaboration avec des acteurs tels que les agences des Nations unies, le G8 et le G20, les pays émergents, les organisations internationales et non gouvernementales, les établissements d'enseignement, les organisations de la société civile et le secteur privé, ainsi qu'à donner la priorité à la nutrition dans le cadre de moyens de financement innovants.

Renforcer le rôle des femmes : le Parlement met l'accent sur le rôle essentiel que jouent les femmes dans la nutrition infantile et la sécurité alimentaire. Il constate qu'alors que les femmes produisent 60 à 80% de la nourriture dans les pays en développement, la faim chronique frappe la population féminine à hauteur de 60%. De même, bien que les femmes exercent environ 80% des activités agricoles en Afrique, celles-ci ne détiennent officiellement que 2% des terres. Les députés demandent dès lors l'introduction de la dimension de genre et la promotion de l'autonomisation des femmes dans toutes les politiques visant à lutter contre la sous-alimentation infantile. Des mesures spécifiques sont réclamées pour les femmes enceintes, l'alphabétisation de femmes et des filles et la lutte contre la malnutrition infantile urbaine.

Un défi crucial : le Parlement souligne que l'absence d'une solution rapide à la sous-alimentation infantile dans le cadre de la coopération au développement et des interventions humanitaires risque de compromettre tous les aspects du développement humain, de réduire l'efficacité des programmes nationaux d'éducation, de peser sur les dépenses nationales de santé et d'entraver le développement socioéconomique des pays en développement, entraînant pour eux des pertes économiques estimées entre 2 et 8% de leur PIB. Il exhorte dès lors la Commission et les États membres à intégrer la nutrition, la sécurité alimentaire et l'agriculture durable dans toutes leurs politiques de développement, de manière à les préserver et à les promouvoir, ainsi qu'à mettre en place une approche globale allant du niveau local à l'échelle mondiale. Pour le Parlement, la nutrition doit devenir un objectif prioritaire de développement dans le cadre des instruments de coopération au développement, notamment du 11^e FED et du nouvel instrument de coopération au développement. Pour leur part, les pays en développement devraient créer un environnement favorable à une meilleure nutrition infantile et améliorer la transparence de leurs budgets respectifs dans ce domaine.

Enfin, la Commission est appelée à collaborer avec les États membres qui participeront à l'Expo 2015 pour lancer une initiative commune à partir du thème «Nourrir la planète Énergie pour la vie», qui aboutirait à des engagements et à des objectifs contraignants de lutte contre la faim et la sous-alimentation.